

ANNEXE 3 : PHOTOS

PLAN DES PRISES DE VUE :





1. ***Vue depuis la frange nord de la zone projet. – les terrains sont d'anciennes terres agricoles aujourd'hui non cultivées***



2. Vue depuis la frange sud- anciennes parcelles cultivées.



3. *Vue vers l'ouest depuis l'extrémité sud-ouest du projet – insertion dans un milieu agricole*



4. La parcelle est bordée à l'ouest par une route et insérée derrière une haie bocagère. La végétation bordant les parcelles du projet sera préservée.